

## EXTRAIT DU DISCOURS

prononcé par le Général d'Armée Guillaume, Commissaire Résident général  
de la République Française au Maroc, à l'ouverture de la session d'hiver  
du conseil du Gouvernement (décembre 1952)

Il m'appartient de dégager les principes qui nous ont guidés dans l'élaboration du projet de budget (1), soumis aujourd'hui à votre examen, et de définir le sens dans lequel s'oriente notre action. Nous nous sommes efforcés d'y répondre dans toute la mesure où le permettaient les impératifs financiers, les besoins d'un pays en pleine évolution, enfin la diversité des aspirations et des besoins des différents secteurs de la population.

Ce projet ne peut donc être qu'un compromis, une sorte de conciliation entre des vœux souvent très divers.

Il est un point, toutefois, sur lequel, l'unanimité est assurée dans cette enceinte, sur vos bancs comme sur ceux du gouvernement : nous avons une volonté commune de maintenir le train de vie de l'Etat dans les limites les plus étroites, et de veiller au bon emploi des deniers publics. L'effort conjugué du secrétaire général du Protectorat, du directeur des finances et des chefs d'administration, nous a permis de réduire les crédits, inscrits pour la rémunération du personnel, à 47,6 % des dépenses du budget ordinaire, et à moins du tiers des dépenses publiques.

Sans doute observerez-vous qu'en valeur absolue, le montant des crédits, prévus à ce titre, est supérieur à celui qui était inscrit au budget de 1952. Dans un pays en plein essor, il est inévitable que l'encadrement évolue au même rythme que la vie économique et sociale (1). L'essentiel n'est-il pas que le fonctionnement de l'administration, et la rétribution de son personnel en particulier, absorbe une part proportionnellement décroissante des ressources publiques ?

Le gouvernement, malgré son extrême souci (conformément à votre vœu) de respecter le libre jeu des lois naturelles, considère, en outre, que dans un territoire dont la mise en valeur n'a été que récemment entreprise, et où tous les problèmes se posent à la fois, l'Etat doit précéder ou seconder bien plus largement qu'ailleurs les initiatives privées (1), et leur préparer la voie sous réserve qu'il leur cède la place dès qu'elles sont en mesure de le relayer.

Si je voulais définir d'un trait le caractère du projet dont vous êtes saisis, je dirais qu'accentuant encore la tendance des budgets antérieurs, il vise à poursuivre de front l'équipement social et l'équipement économique du pays (1), en réservant une attention particulière à tout ce qui concourt à l'élévation du niveau de vie de la population.

Le gouvernement répond en cela à un désir maintes fois exprimé ici même. Nul ne peut nier que toute tentative de conférer une primauté quelconque à l'économique ou au social ne peut aboutir, à la longue, qu'à des déboires à la fois économiques et sociaux (1). Des pays plus riches que le Maroc en ont fait la dure expérience, qui n'ont pas su se souvenir, à temps, de la loi fondamentale d'interdépendance entre le progrès social et la prospérité économique (1).

C'est pourquoi les préoccupations du gouvernement vont, en premier lieu, au développement des grands travaux (1), ainsi qu'à l'accroissement, ou à la modernisation de tous les moyens de production (1). Les tâches entreprises en ces domaines ont non seulement pour intérêt d'apporter la contribution de l'Etat à l'activité générale et de fournir un emploi à la main-d'œuvre, elles visent, essentiellement, à mettre le pays en état de produire davantage et dans des conditions sans cesse meilleures (1), seule

issue pour une économie placée sous le signe de la non-réciprocité commerciale.

\*\*

Au resserrement des débouchés extérieurs et au ralentissement de l'activité de certains secteurs du commerce et de l'industrie locale, se sont ajoutées les inquiétudes auxquelles a donné lieu le litige franco-américain devant la Cour de La Haye. Le déficit de notre commerce extérieur (1) s'est nettement aggravé (2). Alors que nos ventes couvraient 53,6 % de nos achats, en 1951, elles n'en couvrent plus, cette année, que 51 %. En valeur absolue, le déficit atteint, pour les neuf premiers mois de l'année, 69 milliards en 1952, contre 55 en 1951.

Cette situation appelle une particulière vigilance, car si des dispositions ont pu être prises, avec l'aide de la France, pour appliquer la sentence de la Cour de La Haye sans mettre notre commerce en péril, il serait imprudent d'espérer, en l'état présent du marché mondial, les facilités qui accompagnent une période d'expansion des prix. La conjoncture apporte donc de nouvelles justifications à l'action que l'Administration, s'associant à la politique du Gouvernement français, a menée, depuis le début de l'année, pour maintenir l'équilibre et la stabilité des prix et des salaires (1). Ce faisant, elle a conscience d'avoir défendu notre économie, sauvegardé le pouvoir d'achat des salariés, et servi la cause de la paix sociale. Aussi entend-elle persévérer dans cette voie.

\*\*

Les conditions techniques d'ordre économique et financier étant ainsi réunies, notre programme d'action sociale (1) pourra se développer selon nos prévisions.

Les crédits de l'instruction publique, de la santé, de la justice chérifienne (1), sont en sensible accroissement, puisqu'ils passent de 9 milliards 200 millions, cette année, à 11 milliards 150 millions, pour 1953.

Nous sommes parvenus à scolariser, à la dernière rentrée, 32.500 élèves de plus que l'année précédente ; un progrès analogue sera réalisé dans le courant de l'an prochain. Une impulsion toute aussi vive marquera l'activité de l'administration en matière de santé publique ; mais les besoins sont si vastes que l'Etat se doit d'y établir une stricte hiérarchie des urgences (1). En outre, un effort particulier est prévu en faveur de la justice chérifienne dont le budget d'équipement sera doté, en 1953, de 500 millions de francs contre 285 millions en 1952.

Enfin, des fonds très importants seront dégagés, l'an prochain, en faveur de notre politique du logement (1).

Pour le seul habitat marocain les crédits budgétaires s'élèveront, en 1953, à 1 milliard 800 millions de francs, auxquels s'ajouteront, dans le secteur semi-public, plusieurs milliards destinés à la construction de logements et à l'amélioration générale des conditions sanitaires dans les grandes agglomérations. Je vous rappelle, en outre, que, parallèlement à cette action, un souple système d'aide à la construction existe sous forme de prêts, de ristournes d'intérêts et d'exemptions fiscales (1).

(2) N.D.L.R. Cf. infra : le commerce extérieur du Maroc.

(1) N.D.L.R. C'est nous qui soulignons.

(1) N.D.L.R. C'est nous qui soulignons.

il a permis d'étendre de façon efficace l'intervention de l'Etat en matière d'habitat, et rendra encore, à l'avenir, j'en suis persuadé, de nombreux services à l'initiative privée.

\*\*

Vous savez que ce vaste programme d'investissements économiques et sociaux correspond aux objectifs du plan quadriennal d'équipement 1953-1956 (1), et qu'il ne concerne pas le seul budget d'investissement de l'Etat, mais aussi ce qu'il est convenu d'appeler les investissements du secteur semi-public, c'est-à-dire des collectivités locales, des sociétés d'économie mixte et des entreprises concessionnaires de travaux et services publics.

Les investissements de la première catégorie, avec leurs 37 milliards 403 millions, atteindront un montant proportionnellement plus élevé que celui envisagé pour les années suivantes, car l'exercice 1953 se trouve supporter certaines échéances correspondantes à des grands travaux engagés depuis longtemps et qui viennent à achèvement.

Ils se répartissent ainsi :

- équipement de base (c'est-à-dire routes, chemins de fer, ports, télécommunications) : 29 % ;
- énergie électrique : 11,2 % ;
- agriculture : 28 % ;
- mines, pêche, marine marchande et tourisme : 2 % ;
- enseignement, santé, justice et habitat : 29,8 %.

Quant aux investissements du secteur semi-public, ils sont étroitement liés aux premiers et posent des problèmes de financement du même ordre. Ils sont évalués, pour 1953, à 16 milliards 668 millions.

En ajoutant ce chiffre aux 37 milliards 403 millions du secteur public, c'est à un total de 54 milliards 71 millions que s'élève le programme total qui vous est proposé (1).

L'effort est considérable.

Afin d'assumer la part qui lui incombe dans le secteur public, l'Etat chérifien compte faire appel, pour 20 milliards, aux ressources intérieures ; pour le surplus, il s'adressera au Fonds de Modernisation et d'Equipe ment. C'est dire l'importance croissante de l'aide financière que la France apporte au Maroc (1). C'est dire aussi la reconnaissance que nous lui devons, pour un concours qui conditionne entièrement la réalisation de nos plans.

\*\*

Telle est, dans ses grandes lignes, l'action que le Gouvernement entend mener, au cours du prochain exercice, dans les domaines administratif, économique et social. Sans doute certaines des propositions qui vous seront soumises aujourd'hui appelleront-elles des observations de votre part. Soyez certains que nous nous attacherons à en tenir le plus grand compte.

Quoi qu'il en soit, pris dans son ensemble, le projet du budget soumis à votre examen, mettra l'Administration à même d'apporter, en 1953, une nouvelle et appréciable contribution à l'œuvre que la France accomplit au Maroc depuis quarante ans.

Il y a, en effet, quarante ans que le Gouvernement de la République et Sa Majesté Chérifienne, ont, d'un commun accord, décidé de mettre fin à une période particulièrement troublée de l'histoire du Maroc en instaurant « un régime régulier, fondé sur l'ordre intérieur et la sécurité générale, qui permet l'introduction de réformes et un développement économique » à la mesure du monde moderne.

La tâche la plus urgente était de pacifier et d'unifier (1) un Empire en proie aux divisions et aux luttes intestines. A cette tâche, la France s'est appliquée avec méthode, persévérance, héroïsme, en sorte que, malgré une suite ininterrompue de crises internationales et deux guerres dont elle a su épargner les horreurs au Maroc, l'ordre s'est imposé ; la Souveraineté Chérifienne affirmée, une solide armature militaire a été forgée qui fait, désormais, de ce pays un des secteurs de la défense du monde libre.

Dans le même temps, le Gouvernement du Protectorat s'attachait à résoudre le problème, également vital, de l'organisation des pouvoirs publics et de l'équipement du territoire (1). Ce n'était guère aisé dans un pays aussi grand que la France, mais aux ressources modestes, et où, pratiquement, tout était à faire. Le Maroc n'a cependant pas tardé à être doté d'une administration qui peut aujourd'hui, malgré d'inévitables imperfections, être comparée à celle des Etats les plus modernes, et dont l'action efficace, secondée par l'esprit d'initiative des colonies européennes et l'activité des populations locales, a eu, pour premier effet,

(1) N.D.L.R. C'est nous qui soulignons.

la mise en valeur des richesses naturelles du pays, et pour conséquences une constante élévation des niveaux de vie ainsi qu'une exceptionnelle progression de la démographie (1).

Mais cette œuvre eût été indigne de la mission que la France assume dans le Monde, si elle se fût limitée à l'amélioration des conditions matérielles d'existence du peuple marocain.

Fidèle à une tradition de spiritualisme, dont elle s'honore depuis vingt siècles, la France n'a jamais considéré, en effet, la condition humaine que dans le respect de la personne et de la dignité de l'homme.

Il nous appartient donc, sans porter atteinte à des traditions auxquelles le pays est attaché, de favoriser l'accès des populations marocaines à la culture moderne, d'aider à leur formation civique et à leur éducation politique et sociale (1).

C'est à cette noble tâche que nous nous consacrons.

Si les débuts ont été difficiles, et si les temps sont encore proches où les écoles demeuraient désertes, l'enthousiasme, aujourd'hui, fait place à la réserve, et, pour répondre au vœu unanime du pays, des crédits chaque année plus importants sont inscrits au budget de l'instruction publique. Ainsi se forment des élites nouvelles qui prennent, et prendront, une part sans cesse accrue à la gestion des affaires publiques. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les populations de ce Pays y soient de plus en plus largement associées, dans des institutions représentatives où se fait l'apprentissage de la démocratie (1).

En vérité, comment le Maroc eût-il pu tirer parti de ses virtualités et parvenir au stade actuel de son évolution s'il n'avait dû compter que sur ses seules ressources ? Comment pourrait-il jouir en paix de ses réalisations économiques et sociales, si la France ne lui avait apporté, outre ses techniques, ses hommes et ses richesses, le capital de sa probité et de son idéal ? Comment pourrait-il, enfin, regarder l'avenir avec confiance, dans un monde tourmenté, si la France ne continuait, malgré les lourdes charges imposées par deux guerres cruelles, par le réarmement général et par une lutte longue et meurtrière en Asie, à lui maintenir son appui ?

Il en est des nations comme des individus. Sur le chemin de la vie, elles font des rencontres heureuses dont elles tirent un enrichissement commun. La France a trouvé dans le Maroc une amitié précieuse et fidèle ; le Maroc dans la France, un concours sans lequel il eût, peut-être, connu des ingérences moins généreuses, ou la prolongation d'un état dont souffrent encore certains pays, qui, pour oublier leurs déboires, font notre procès.

Ainsi, l'association franco-marocaine (1), qui se forge dans les esprits comme dans les faits, est-elle conforme à l'évolution historique qu'annonce le rassemblement des peuples de l'Occident.

C'est cette grande vérité qu'exprimait avec infiniment de force et de netteté, le président Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, parlant au nom de la France, à la tribune des Nations Unies.

« Les peuples, disait-il, sont aujourd'hui soumis aux impératifs de la solidarité et de l'interdépendance. Aucun problème de quelque importance ne se résoud plus à l'intérieur des frontières nationales. Il en est de même de la notion de souveraineté qui a perdu sa valeur absolue. Le dangereux mirage d'une indépendance prématurée, plus fictive que réelle, mettrait en péril non seulement des intérêts légitimes, français et autres, dont la France s'est portée garante, mais le développement ultérieur de territoires qu'elle ne peut livrer à l'aventure et à l'anarchie. »

La mission de la France est donc claire.

Elle se doit de « développer les institutions politiques et sociales sur des bases démocratiques, dans le cadre d'une autonomie progressivement élargie, de sauvegarder tous les intérêts, de mettre en valeur toutes les ressources et tous les concours qui, harmonieusement associés, assureront le bien-être du Maroc et de tous ses habitants ». Mais cette mission, « pour être féconde et durable, doit être poursuivie dans le calme, en tenant compte des aspirations, des préoccupations et des intérêts de toutes les fractions de la population quelles qu'en soient la race, la langue, la religion, la condition sociale ».

\*\*

Telle est, Mesdames, Messieurs, la voie dans laquelle la France, sûre de ses droits et consciente de ses devoirs, entend persévérer, en dépit des critiques et des calomnies que lui valent, parfois, l'ignorance ou l'ingratitude. Tels sont aussi les principes qui continueront, grâce à votre appui éclairé et notre foi commune en l'amitié franco-marocaine, à guider notre action pour le plein épanouissement de l'Empire Chérifien.

(1) N.D.L.R. C'est nous qui soulignons.